

Le sens de l'Imamat

<"xml encoding="UTF-8?>

Le sens de l'Imamat

L'Imāmat est le quatrième Fondement de la religion chez les Chiites imāmites. Il vient après la prophétie, vu son importance, on peut le considérer comme la base doctrinale qui distingue les Chiites imāmites des autres Ecoles Juridiques musulmanes.

Etymologiquement, "Imāmat" en arabe désigne le fait que quelqu'un se met en avant pour que les gens le suivent et font ce qu'il fait ou l'imitent. L'Imam est donc "l'imité" et ceux qui l'imitent s'appellent "moqtadī" ou "ma'moum".

Le mot "Imam" est mentionné 12 fois dans le Coran. Sept fois au singulier : (Sourate Al-Baqarah, 2:124; Sourate Houd, 11:17; Sourate Al-Hijr, 15:79; Sourate Al-Isrā', 17:71; Sourate Al-Forqān, 25:74; Sourate Yāsīn, 36:12; Sourate Al-Ahqāf, 46:12) et cinq fois au pluriel: (Sourate Al-Tawbah, 9:12; Sourate Al-Anbiyā', 21:73; Sourate Al-Qiçaq, 28:41; Sourate Al-Sajdah, 32:24).

Quant au sens technique du mot "Imāmat", c'est: la désignation divine de quelqu'un parmi les serviteurs pour ce poste, tout comme Allāh choisit un prophète parmi eux. C'est Allāh qui ordonne au Prophète d'indiquer à la Communauté des croyants l'Imam désigné par Lui (Allāh) et de leur ordonner de le suivre. Les gens n'ont pas la latitude de choisir eux-mêmes leurs Imams car le Coran dit: «Ton Seigneur crée ce qu'IL veut et IL choisit; les gens n'ont pas à choisir.» (Sourate Al-Qiçaq, 28:68).

L'Imam diffère du Prophète en ceci que le premier reçoit la révélation d'Allāh, alors que le second reçoit les jugements du Prophète grâce à une orientation divine. Le Prophète est donc le communicateur du Message d'Allāh, alors que l'Imam est le Communicateur des enseignements du Prophète. C'est du moins, ce que croient les Chiites imamites.

Pour les autres écoles juridiques musulmanes, l'Imāmat est une présidence générale des affaires de la religion et de la vie, et une représentation du Prophète et de ses jugements concernant les branches de la religion.

Le Prophète de l'Islam (Pslf) après son émigration à Médine où il fut l'objet du soutien de ses habitants et des mecrois qui avaient quitté la Mecque et qu'on nommait les «Ansār», a construit une société Islamique et la mosquée de Médine qui était un lieu de prières mais aussi un lieu d'enseignement du message divin, d'éducation des musulmans et un refuge pour les immigrés et les pauvres qui y trouvaient de l'aide, un lieu où s'exerçait la justice et où étaient prises les décisions militaires et les grandes déCISIONS gouvernementales, et un lieu de soutien au front et aux combattants.

En un mot, la mosquée de Médine était le lieu de la gestion de la société et de la religion par le Prophète (Pslf) dont les décisions devaient être suivies car Dieu a ordonné aux musulmans de lui obéir dans les questions politiques, militaires et juridiques comme nous le voyons dans les versets:

Al-e Imrān 32 et 132, Nissā 12,14,69,80, Mā'ida 92, Anfāl 1,20,46, Tobe 71, Nur 51,54,56, Ahzāb 66, Hojurāt 14, Fath 16,17, Mohammad 32, Mojādele 12, Momtahene 12, Taqābon 12 et Jinn 23, ainsi que dans les versets Al-e Imrān 152, Nissā 42,59,65,105, Mā'ida 48, Hajj 67, Ahzāb 6,36, Mojādeleh 8,9 et Hashr 7

Le Prophète (Pslf) en plus de la prophétie et de la responsabilité de l'enseignement des règles divines, était aussi responsable de la gestion de la société Islamique et des questions juridiques et militaires.

L'Islam en plus des responsabilités religieuses et morales qu'il impose, a aussi des règles politiques, juridiques et économiques que le Prophète (Pslf) devait enseigner et appliquer, et était responsable de la gestion à tous les niveaux politiques.

Une religion qui a pour objectif la gestion de la société jusqu'à la fin du monde, ne peut rester indifférente à ces questions ni être dépourvue des règles politiques et gouvernementales qui se manifestent à travers l'Imāmat.

Dans les expressions de la science du kalam, le terme Imāmat signifie la gestion de la société Islamique dans les domaines religieux et sociaux qui font partie de l'Islam. Cependant la question est de savoir qui après la disparition du Prophète (Pslf), devait prendre en charge ces responsabilités et de qui il devait les recevoir.

Est-ce que comme la prophétie qui a été octroyée par Dieu, l'Imāmat dépend de la volonté divine ou est-ce que cette désignation concernait uniquement le Prophète (Pslf) et non l'Imam qui après le Prophète (Pslf), devait être choisi par le peuple ? Est-ce que les gens avaient ou non ce droit ?

L'Imam doit être désigné par Dieu lui-même, en fonction de ses qualités et par le biais du Prophète (Pslf), et c'est l'Émir des croyants (Pslf) qui a été désigné pour la succession directe .du Prophète (Pslf), suivi par ses onze descendants, l'un après l'autre